

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Oyem : les douaniers promus en fonction

ILS ont été installés par la directrice générale adjointe des douanes, Maryse Nkoma.

E. EBANG MVE
Oyem/Gabon

LE nouveau directeur régional des douanes d'Oyem, Michel Patrick Landry Remanda, et son adjoint, Donatien Moukala, ainsi que le chef de bureau, Éric Essono, et le receveur, Herbert Djimi, ont pris officiellement leurs fonctions le 1er février 2021. C'était lors d'une cérémonie à Oyem.

Promus à la faveur du Conseil des ministres du 22 janvier 2021, ils ont été installés dans leurs fonctions respectives par la directrice générale adjointe (DGA) des Douanes et Droits indirects, Maryse Patricia Nkoma (et non Marie-Patricia Koumba, comme écrit par ailleurs dans notre édition de lundi),

qui a rappelé les attentes des plus hautes autorités du pays. "La mission qui est demandée cette année à la Direction générale des Douanes et des Droits indirects, est d'optimiser les recettes budgétaires et de redorer l'image de l'administration des douanes" a-t-elle énoncé. Ajoutant que "l'État attend beaucoup de nous, pour dépasser les objectifs des recettes budgétaires 2021, dont la part de la direction régionale d'Oyem sera communiquée lors de la réunion du Comité de direction, qui se tiendra dans un proche avenir (...) Dans cette optique, il importe que nous soignons nos comportements et nos agissements vis-à-vis des opérateurs économiques".

Pour ce qui est des "conflits de compétences" entre agents de différents services, Maryse Patricia Nkoma a précisé que la direction des services de surveillance, sous la tutelle opérationnelle et fonctionnelle des



Le nouveau directeur régional des douanes d'Oyem installé.

services de surveillance établis dans les directions régionales douanières et ces dernières, assure l'autorité administrative conformément à la loi n° 20/2005 du 3 janvier 2006,

fixant les règles de création et d'organisation des services de l'État.

En attendant donc la réforme – en cours – du décret 422, "le directeur général instruit

tous les directeurs régionaux, de maintenir les postes-frontières et les prises en charge des moyens de transport sous l'autorité des chefs de bureau", a-t-elle martelé.

Vers un partenariat entre Port-Gentil et Mandji



Les conseillers municipaux en session.

Fidèle AFANOU EDEMBE
Port-Gentil/Gabon

LE Conseil municipal de Port-Gentil a voté, vendredi dernier, une délibération autorisant le maire à signer une convention de partenariat avec la ville de Mandji dans le département de Ndolou (province de la Ngounié).

Aux termes de la loi organique n° 1/2014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation, " la coopération locale regroupe les actions menées par les collectivités gabonaises au niveau local " (art. 149) et " les collectivités gabonaises peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles s'engage à mettre à la disposition d'une

autre, dans un esprit d'entraide, ses services et ses moyens afin de faciliter à cette dernière l'exercice de ses missions " (art. 152). C'est ainsi que lors de la mandature précédente, un rapprochement entre les deux communes s'est fait. En octobre dernier, le maire Gabriel Tchango a conduit une mission de travail à Mandji où a été scellé le principe d'un partenariat entre les deux villes.

Conformément à la loi sur la décentralisation, ledit partenariat ne sera effectif qu'après adoption par chacun des conseils d'une délibération y relative (ce que la mairie de Port-Gentil vient de faire) et après validation du processus par la tutelle administrative qui est le ministère de l'Intérieur. Un processus qui, de l'avis général, ne devrait pas rencontrer d'obstacles.

Une plantation comme au village



Vue de la plantation où tout pousse comme en forêt.

LES habitants du lieudit " Les-huit-logements " ont, au fil du temps, vu s'implanter dans leur voisinage une plantation comme on peut en rencontrer dans les villages.

Serge YACKELE MIHINDOU
Port-Gentil/Gabon

BANANIERS, cannes à sucre et tubercules de manioc poussent en ces lieux sans aucun problème, contrairement à certaines idées

reçues. En effet, pendant longtemps, on a fait croire aux habitants de la ville de sable que rien n'y poussait. Ainsi, très peu ont osé s'investir dans des activités agricoles. C'est désormais une idée battue en brèche par ces fonctionnaires habitant "Les-huit-logements". À telle enseigne que cette " plantation " a déjà produit plus de dix régimes de banane dont certains ont été mis en vente.

À tout prendre, la volonté et le courage devraient être les guides dans cette aventure pour arriver à dominer les fausses idées et les complexes de tout genre. Par exemple, on ne touche pas la terre lorsqu'on est en ville ou encore que le travail de l'agriculture est réservé à une certaine catégorie. " Ce jardin a poussé sans arrosage, du début jusqu'à la fin ", raconte sa propriétaire, enseignante dans un lycée de la place.

Un exemple qui devrait faire école et surtout amener à comprendre que rien ne s'obtient sans effort.